

1024
Bis

**Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux
et des Universités du Midi**

QUATRIÈME SÉRIE

Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

XXIII^e ANNÉE

REVUE
DES
ÉTUDES ANCIENNES

Paraissant tous les trois mois

TOME III

N^o 2

Avril-Juin 1901

C. JULLIAN

Notes gallo-romaines

X

Bordeaux :

FERET & FILS, ÉDITEURS, 15, COURS DE L'INTENDANCE

Lyon : HENRI GEORG, 36-42, PASSAGE DE L'HÔTEL-DIEU

Marseille : PAUL RUAT, 54, RUE PARADIS | **Montpellier :** C. COULET, 5, GRAND'RUE

Toulouse : ÉDOUARD PRIVAT, 45, RUE DES TOURNEURS

Paris :

A. FONTEMOING, LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

4, RUE LE GOFF

Bibliothèque Maison de l'Orient



149603

REVUE DES ÉTUDES ANCIENNES

SOMMAIRE DE LA 2^e LIVRAISON

- O. Navarre, *De l'hypothèse d'un mannequin dans le PROMÉTHÉE ENCHAINÉ d'Eschyle*. 105
M. Holleaux, *Curæ epigraphicæ* (2^me article). 115

ANTIQUITÉS NATIONALES

- C. Jullian, *Notes gallo-romaines : X. Vercingétorix se rend à César*. 131
C. Jullian, *Chronique gallo-romaine : I. Alsia*. 140
II. *Les parentés de peuples chez les Gaulois*. 142
G. Gassies, *Terres cuites meldoises : I. Statuette d'Epona*. 143
II. *Satyre*. 145

BULLETIN HISPANIQUE

- P. Paris, *Sculptures du Cerro de los Santos*. 147

CHRONIQUE

- É. Tallet, *L'Institut pour l'étude de l'Antiquité à l'Université de Berlin*. 169

BIBLIOGRAPHIE

- G. MASPERO, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. III : *Les Empires*, Paris, Hachette, 1899 (G. Radet). 173
F. GRIFFITH, *Beni-Hasan*, t. IV (Archæological Survey of Egypt), Londres, Quaritch, 1900 (G. Foucart). 175
G. DITTENBERGER, *Sylloge inscriptionum græcarum*, 2^e éd., t. III (*Indices*), Leipzig, Hirzel, 1901 (P. Perdrizet). 182
RICOCHON, *Tablettes magiques*, Paris, Picard, 1901 (C. Jullian). 182
MULLER, *Civitates van Galliæ*, Amsterdam, Müller, 1898 (C. Jullian). 183
POHL et DÉCHELETTE, *Inscription de l'Ichthys*, Autun, Dejussieu, 1901 (C. Jullian). 183
DEMARTEAU, *Le vase hédonique de Herstal*, Liège, Gothier, 1900 (C. Jullian). 183
FR. CUMONT, *A propos du vase de Herstal*, Bruxelles, Vromant, 1900 (C. Jullian). 184

GRAVURES

- Terres cuites meldoises (1. Statuette d'Epona; 2. Mulet; 3. Satyre). 143, 144. 145
Sculptures du Cerro de los Santos (fig. 1 à 18). 150-167

PLANCHES

- Sculptures du Cerro de los Santos I-VIII

RÉDACTION :

M. Georges RADET, 9^{bis}, rue de Cheverus, BORDEAUX

NOTES GALLO-ROMAINES¹

X

VERCINGÉTORIX SE REND A CÉSAR

— CRITIQUE DES TEXTES —

On possède cinq récits différents de la reddition de Vercingétorix à César : celui d'un témoin oculaire, César lui-même ; ceux de trois écrivains de l'empire, Florus, Plutarque, Dion Cassius ; celui d'un historien chrétien, Orose.

Je dis récits différents, et non contradictoires. Car je voudrais montrer que, en dépit de l'opinion courante, les textes de ces cinq auteurs se complètent et ne se combattent pas. Chacun d'eux a choisi dans les divers détails de l'événement ceux qui convenaient le plus à la nature de son ouvrage, et les a interprétés à sa manière ; mais qu'on réunisse ces détails, on verra que, loin de s'opposer, ils s'accordent.

La reddition s'est composée de trois actes : la négociation entre Vercingétorix et César, les préparatifs de l'entrevue des deux chefs, l'entrevue elle-même. Examinons l'une après l'autre, chez les cinq auteurs, les circonstances qui ont accompagné ces trois actes.

1. *Les négociations.*

1^o *Discours de Vercingétorix à son conseil.* — Le lendemain de la défaite, le roi des Arvernes convoqua son conseil et lui annonça qu'il fallait se rendre. Cette réunion et ce discours ne nous sont connus que par César et Orose².

1. Voyez la *Revue des Études anciennes*, années 1899, 1900 et 1901.

2. *Postero die, Vercingetorix concilio convocato... demonstrat.* César, VII, 89, § 1. — *Vercingetorix alia die, congregatis omnibus, qui fuga evaserant* [ce qui est impropre, puisque aucun des gens d'Alésia n'a fui, à vrai dire], *dixit...* Orose, VI, 11, § 10.

D'après les *Commentaires*, l'allocution de Vercingétorix renfermait les deux points suivants : — il rappelait qu'il n'avait pris les armes que par amour de la liberté¹; — il s'offrait en victime expiatoire, que les Gaulois voulussent le livrer vivant aux Romains ou le tuer eux-mêmes².

Je retrouve ces deux points, en termes presque identiques, chez Orose. Mais l'écrivain chrétien ajoute deux choses au texte de César : — Vercingétorix s'excusa, non pas seulement « d'avoir défendu la liberté », mais aussi « d'avoir rompu l'alliance avec Rome »³; — avant de s'offrir en victime « lui seul pour tous », il proposa aux chefs d'« aller tous à la mort »⁴.

A ces deux additions, on reconnaît l'esprit tendancieux d'Orose. La première a pour effet de rappeler, après le patriotisme de Vercingétorix, son infraction à la foi jurée. La seconde fera ressortir la lâcheté des chefs gaulois, préférant la mort de leur roi à un suicide glorieux. L'écrivain chrétien tient à mettre tous ces payens en fâcheuse posture : ce qui m'autorise à croire qu'il a inventé⁵ et non pas emprunté ailleurs les deux pensées qu'il ajoute au texte de César.

2° *Réponse des chefs*. — Orose est seul à dire explicitement que les chefs désiraient le sacrifice individuel de Vercingétorix et qu'ils l'acceptèrent sur-le-champ; il insiste même sur ce fait, car il lui fournit une occasion nouvelle de mettre en lumière l'ignominie des Gaulois⁶. — L'acceptation des chefs ressort, du reste, implicitement, du texte des *Commentaires* : « Après les paroles du roi, des députés furent, au sujet de ces choses,

1. Premier point : *Id bellum se suscepisse non suarum necessitatum, sed communis libertatis causa.* § 1.

2. Deuxième point : *Et quoniam sit fortunae cedendum, AD UTRAMQUE REM SE ILLIS OFFERRE, seu morte sua Romanis satisfacere seu vivum tradere velint.* § 2. L'Interpres græcus donne : Προς ἐκείτηα ταῦτα ἐμαυτὸν δίδωμι, εἰ etc.

3. Premier point : *Se auctorem bona fide defendendae libertatis atque inrumpendi foederis fuisse.*

4. Deuxième point : *Et nunc, sive Romanis sese AD MORTEM OMNES OFFERANT sive se solum pro omnibus dedant.*

5. A moins, ce qui est fort vraisemblable, qu'il ait mal compris le texte de César, et qu'il ait, par inadvertance, appliqué aux Gaulois les mots *se offerre* (comparez, notes 2 et 4, les deux textes), alors qu'ils se rapportent à Vercingétorix. Nombreuses sont les erreurs commises par Orose et dues simplement à une lecture rapide de César; voyez VI, 11, § 1, 3, 5.

6. *Itaque Galli voluntatem, quam pudore aliquamdiu tlexerant, quasi ex consilio regis adsumerent, ilico sibi veniam precantes, eum solum velut auctorem magni sceleris dediderunt.* Orose, VI, 11, § 11.

envoyés au proconsul »¹. Orose, je le crois, s'est borné à amplifier l'indication donnée par César.

3° *Décision de César*. — La réponse faite aux parlementaires n'est mentionnée que par César. Il leur fut déclaré qu'il fallait « livrer les armes et amener les chefs », c'est-à-dire sans doute tous les chefs². Il semble par là que le Romain se soit refusé à sanctionner la proposition de Vercingétorix. — Mais comme, d'autre part, la seule exécution connue est celle de celui-ci, que la vie fut conservée à tous les autres³, qu'Alésia ne paraît pas avoir été brûlée ni pillée, que vingt mille Arvernes et Éduens, parmi les prisonniers, furent laissés libres⁴, il est vraisemblable que le proconsul finit par accepter, sans le dire expressément, la vie de son principal adversaire en échange de toutes les autres. En tout cas, en se présentant seul, en victime expiatoire, Vercingétorix allait faire comme si César avait consenti à son dévouement pour tous, et obliger le Romain à l'agréer malgré lui. — Je suppose qu'à la fin du colloque on fixa l'heure à laquelle devait avoir lieu la cérémonie de la reddition.

Si, de tous les écrivains payens, César est le seul qui parle de ces négociations, c'est que les pourparlers politiques ont toujours reçu plus de place, dans les *Commentaires*, que les scènes théâtrales : il explique, plus qu'il ne raconte⁵. — Si le chrétien Orose s'est complu à montrer les Gaulois refusant de mourir et sacrifiant leur chef, c'est pour trouver un motif de plus à dénigrer les payens⁶.

II. Les préparatifs de la reddition.

Tandis qu'il a développé le récit des négociations, César a écourté à l'extrême celui des préparatifs de la reddition

1. *Mittuntur de his rebus ad Caesarem legati*. César, VII, 89, § 3.

2. *Jubet arma tradi, principes produci*. VII, 89, § 3.

3. VII, 89, § 5.

4. VII, 89, § 5; 90, § 3; cf. VIII, 3, § 5. Peut-être la reddition fut-elle rendue plus facile par le fait que le bélier n'avait jamais touché les murs d'Alésia (cf. César, II, 32, § 1; Cicéron, *De Officiis*, I, 11, 35).

5. Cf. Hirtius, VIII, *praef.*, § 7.

6. *Parricidiis flagitiisque misera... explicarem*. Orose, I, *prol.*, § 1.

d'Alésia et de son entrevue avec Vercingétorix : c'étaient pour lui détails inutiles, l'acte de la soumission ayant seul quelque valeur. — De la même manière, Orose ne dit plus rien de ce qui va suivre : il n'y a point trouvé matière à médire des hommes. Les narrations conviennent peu aux écrivains qui visent un but dogmatique. — En revanche, Florus, Plutarque, Dion Cassius, narrateurs avant tout, et amoureux du pittoresque, après avoir totalement négligé les préliminaires politiques, s'étendent volontiers sur les circonstances de la cérémonie¹.

1° *Où César s'installa.* — C'est le seul point, dans cette affaire, que César ait noté dans ses *Commentaires* : « Il s'assit, » dit-il, « devant le camp, dans les retranchements²; » il montre par là que c'est en *imperator* vainqueur, sur un sol déjà romain, qu'il a tenu à recevoir l'hommage des assiégés. — Dion Cassius ajoute que César était assis « sur son tribunal »³. — Il résulte du texte de Plutarque que le siège de César ou l'estrade qui le portait étaient isolés, puisque Vercingétorix put en faire le tour à cheval⁴.

2° *Équipement de Vercingétorix.* — Plutarque nous apprend que le chef gaulois se rendit devant César revêtu de ses plus belles armes, monté sur un cheval somptueusement harnaché⁵. — Florus mentionne, outre le cheval et les armes du Gaulois, ses plaques de décoration, ou phalères⁶. — Dion Cassius rapporte

1. Kraner et Dittenberger, dans leur excellente édition de César (16^e éd., 1898, p. 340), n'accordent aucune créance aux récits de ce fait autres que celui de César : ils n'ont, disent-ils, *keinen Anspruch auf historische Glaubwürdigkeit*. C'est pousser trop loin le scepticisme : nous essayons de prouver qu'ils offrent, au contraire, toute vraisemblance. — Il n'y pas à s'étonner que César ait voulu donner, à cette cérémonie de la reddition, un caractère solennel : c'était assez l'usage des chefs romains de frapper par des scènes grandioses l'imagination des vaincus. Voyez l'hommage de Tiridate devant Corbulon (Tacite, *Annales*, XV, 29) : *Hinc... in modum templi : medio tribunal et sedem curulem*, etc. (cf. Josèphe, III, 5 [6], 2 : Μεσαιτατον δὲ τούτων τὸ στρατήγιον καὶ παραπλήσιον). Trajan chez les barbares (Pline, *Panégyrique*, LVI) : *Immanes campos sella curuli... premere*, etc. Claude et Caractacus à Rome (Tacite, *Annales*, XII, 36) : *Campo qui castra praecipet... phalerae torquesque traducta... tribunali adstitit*.

2. *Ipse in munitione pro castris considit*. César, VII, 89, § 4. — Florus (I, 45, § 26) dit *in castra venisset (Vercingetorix)*, texte où *castra* est, par mégarde, pris pour *munition*.

3. Καθημένον εἰ ἐπὶ βήματος. Dion Cassius, XI, 41, § 1.

4. Κόκλιον περὶ τὸν Καίσαρα καθεζόμενον ἐλάσας. Plutarque, *Vie de César*, XXVII.

5. Οὐεργεντόριε ἀναλαθὼν τῶν ὀπλῶν τὰ κάλλιστα καὶ κοσμήσας τὸν ἵππον. Plutarque, *Vie de César*, XXVII.

6. *Equum, et phaleras et sua arma... projecit*. Florus, I, 45, § 26. — Je ne crois pas que les phalères fussent inconnues des guerriers celtes : lors de la reddition de Caractacus à Claude (Tacite, *Annales*, XII, 36), *phalerae torquesque traducta*. Je fais des réserves, à cet égard, sur les théories de Longpérier, *Œuvres*, t. II, p. 177 et s.

à ce propos que Vercingétorix était « fort grand et terrible à voir en armes »¹.

3° *Dans quelle intention il se rendit auprès de César.* — Sur ce point, un seul texte précis, celui de Dion Cassius : « Il espérait qu'ayant été autrefois l'ami de César, il obtiendrait son pardon². » C'est une hypothèse de l'écrivain grec, ce n'est pas un détail du récit. Je ne l'accepte pas. Dion a eu le souci, dans son *Histoire*, de rechercher les mobiles et les impressions des hommes : quand il ne les connaît pas, il les imagine³. C'est un psychologue, mais médiocre. Il n'a pas défiguré l'extérieur de la scène qui va se passer entre les deux chefs, mais il n'en a pas compris le sens. Il a transformé en une entrevue purement humaine ce qui a été, pour Vercingétorix, une cérémonie religieuse.

Cette scène, César, qui ne l'a pas racontée, l'a expliquée par avance, en relatant la proposition faite par l'Arverne au conseil des Gaulois. Vercingétorix est venu, conformément à sa promesse, se présenter en victime volontaire et expiatoire; c'est pour cela que, comme une victime, il s'est montré avec ses plus beaux ornements, ses armes de guerre et son cheval de parade; et c'est pour cela qu'il est venu seul.

4° *Arrivée du chef gaulois.* — « Il sortit à cheval des portes de la ville, » dit Plutarque⁴. « Sans être annoncé par un héraut, » dit Dion Cassius, « il parut à l'improviste devant César, de manière à troubler quelques-uns⁵. » Je ne suis point sûr tout à fait que ce « trouble » ne soit pas de l'invention de Dion, toujours prêt à noter des sensations. Au surplus, il n'avait rien que de très naturel : les Romains n'étaient pas préparés à l'apparition subite de Vercingétorix, ni à ce qu'il se présentât non pas en appareil de vaincu, mais en costume de guerre.

1. Ἄλλως τε γὰρ περιμήκης ἦν καὶ ἐν τοῖς ὅπλοις δεινῶς ἐνέπρεπεν. Dion Cassius, XL, 41, § 2. Comparez Florus, I, 45, § 21 : *Hic corpore, armis spirituque terribilis.*

2. Ἐλπίσας δ' ὅτι ἐν φιλίᾳ ποτὲ τῷ Καίσαρι ἐγγύοναι, συγγνώμης παρ' αὐτοῦ τεύξεσθαι. Dion Cassius, XL, 41, § 51.

3. Wilmans, pour d'autres motifs, est du même avis que nous : *Nullam praetermittit occasionem*, dit-il de Dion, *quin in causas et consilia inquirat... Saepe causas fingit.* (*De fontibus Dionis*, 1835, p. 40).

4. Ἐξίππασατο διὰ τῶν πυλῶν. Plutarque, XXVII.

5. Ἦλθε πρὸς αὐτὸν [César] μὴ ἐπικηρυκευσάμενος, καὶ... ἐξαίφνης ὤφθη, ὥστε καὶ παραχθῆναι τινας. Dion Cassius, XL, 41, § 1.

III. *L'entrevue.*

Des trois récits de Florus, de Plutarque et de Dion Cassius, il résulte que le Gaulois s'est livré lui-même. Jules César écrit : *Vercingetorix deditur*¹. Mais *deditur* peut tout aussi bien signifier « se livrer » qu'« être livré ». L'auteur des *Commentaires* paraît songer au premier sens, et distinguer entre Vercingétorix venant se rendre et les autres chefs amenés comme vaincus ou captifs; au *deditur* de l'un, il oppose : *duces producuntur*². — César eût-il même écrit *deditur* dans le sens de « fut livré »³, que je ne m'en inquiétera pas. Peu importait à son esprit précis et laïque le mode de la reddition, l'apparence, les formules et les symboles : si l'Arverne avait l'air de se rendre lui-même, il était évident qu'en réalité c'étaient les chefs de son conseil qui l'abandonnaient à la merci des Romains.

Mais, pour nous, qui cherchons à trouver dans l'apparence, dans les formules et les symboles, la pensée des hommes qui y ont eu recours, il est nécessaire, au contraire, de suivre minutieusement les détails de la cérémonie. C'est aux trois historiens narrateurs qu'il faut les demander.

1° *Le cercle à cheval*⁴. — Plutarque nous fait connaître que Vercingétorix fit d'abord, à cheval, le tour de César assis⁵. — Ce n'est point là un acte de bravade ni de parade, mais un cérémonial religieux, celui de la victime qui se présente⁶.

1. VII, 89, § 4.

2. VII, 89, § 4. Cf. 11, § 2 : *Jumenta produci*; 12, § 3 : *Equos produci*. Ces deux textes à propos de la reddition de places fortes.

3. Selon moi, le mot de César, *deditur*, correspond surtout à l'acte de Vercingétorix arrachant ses armes (cf. p. 137).

4. C'est une invention que de dire, comme le font Fr. Monnier (*Vercingétorix*, 2^e éd., 1875, p. 276) et bien d'autres : « Il fit décrire trois cercles à son cheval. »

5. Καὶ κύκλῳ περὶ τὸν Καίσαρα καθεζόμενον ἐλάσας. Plutarque, XXVII. Ἐλάσας n'implique pas le trot ou le galop.

6. Grimm, *Deutsche Mythologie*, éd. Meyer, t. 1, p. 45, croit que *per circuitum currere* (cf. p. 41 et 42) signifie, chez les Germains comme chez les Grecs et les Romains, *dass sie freiwillig zu Tode giengen*; cf. *Nachträge*, p. 28. Thierry, *Histoire des Gaulois*, I, p. 323, a eu raison de supposer que le Gaulois « ne fit par là qu'accomplir un cérémonial usité. » — Le *circuitus* des victimes lors des cérémonies lustrales (par exemple à Rome, Marquardt, *Staatsverwaltung*, III, p. 200) peut être rapproché de celui de Vercingétorix : l'Arverne, comme les victimes des jours de *lustratio*, étant destiné à des

2° *Les armes arrachées*. — Il sauta ensuite à bas de son cheval, arracha ses phalères et ses armes, les jeta aux pieds de César, en lui présentant sans doute aussi son cheval. — Ces détails, qui viennent à la fois de Plutarque¹ et de Florus², signifiaient chez Vercingétorix l'aveu de sa défaite et sa transformation en vaincu ou captif³.

3° *La supplication*. — Plutarque écrit qu'« il s'assit aux pieds de César »⁴; et Dion Cassius, qu'« il tomba à genoux »⁵, ce qui est plus précis et plus vraisemblable. Ce dernier ajoute : « Tendait en avant les deux mains, il prit l'attitude d'un suppliant⁶. » *Supplex*, dit aussi Florus⁷. — Mais cette supplication muette n'est pas la prière d'un vaincu qui demande pardon à un ennemi. Elle est le geste d'un homme

sacrifices expiatoires. — Voir encore, sur ce cercle tracé par des victimes, le texte si curieux de Grégoire-le-Grand (*Dialogues*, III, 28; Migne, t. LXXXVII, col. 284): *Lombardi... more suo immolaverunt caput caprae Diabolo, hoc et per circuitum currentes et carmine nefando dedicantes. Cumque illud ipsi prius submissis cernicibus adorarent, etc.*

1. Ἐἶτα ἀφελόμενος τοῦ ἵππου τῆν μὲν πανοπλίαν ἀπέρριψεν. Plutarque, XXVII.

2. *Equum et phaleras et sua arma ante Caesaris genua projecit*. Florus, I, 45, § 26.

3. Cf. VII, 40, 6: *Aedui manus tendere, et* [leçon des mss. β, et manque chez α] *deditionem significare et projectis armis, mortem deprecari*. Il faut lire, je crois, *deditionem significare PROJECTIS ARMIS, et mortem deprecari*, de même qu'on lit, II, 13, 2: *Manus tendere et VOCE SIGNIFICARE*.

4. Αὐτὸς δὲ καθίσας ὑπὸ πόδας τοῦ Καίσαρος. Plutarque, XXVII.

5. Ηεσῶν δὲ ἐς γόνα: Boissevain propose d'ajouter οἱ. Dion Cassius, XL, 41, § 2. — Gros traduit par « tomba aux genoux de César ». C'est une faute. M. Boissevain, consulté par moi à ce sujet, m'écrivit : « Ηεσῶν δὲ ἐς γόνα, c'est tombé sur ses genoux. Si Dion avait voulu dire tombé aux genoux de César, il aurait écrit *προσπεσῶν πρὸς τὸ γόνα (τὰ γόνατα) αὐτοῦ*. Voir LI, 12, § 3 et b; LIX, 27, § 5; LXXVI, 5, § 4. »

6. Τὼ τε χεῖρε ποιήσας ἐδέετο, texte du ms.; Dion Cassius, XL, 41, § 2. Je corrige en *προτείνας* (avec Leunclavius) *ἐδέετο* (avec Dindorf); Reimar et Boissevain ont écrit *πίεσας*. Mon ami Boissevain m'écrivit au sujet de ce texte :

« Le passage de Dion Cassius, XL, 41, 2, est évidemment fautif. Le ms. L (il n'y en a qu'un, le *Laurentianus*) a *τὼ τε χεῖρε ποιήσας ἐδέετο*. Dans mon édition, j'ai laissé la vulgate *τὼ τε χεῖρε πίεσας*, admise par Reimar d'après le *Vaticanus b* (993); mais c'est une conjecture du copiste de ce ms. (ou de celui du *Parisinus* 1689, ou encore de celui du *Venetus* 396; voir mon Dion, I, p. LXXXIII, n. 2), laquelle pourrait, au besoin, être juste, mais qui, à dire vrai, me semble maintenant fautive. Car ni l'interprétation de Reiske, *stringere et contorquere manus*, « die Hände ringen, » *quod faciunt supplicantes et amentantes*, ne me paraît admissible, vu que *τὼ χεῖρε πίεζειν* ne peut pas signifier *manus contorquere*, — ni l'interprétation indiquée par mon renvoi à Platon, *Phaed.*, p. 117, ne me paraît, tout compte fait, acceptable, parce que *πίεζειν τὼ χεῖρε* est une expression étrange pour dire que quelqu'un presse les mains d'un autre en le suppliant.

« Je crois avec toi qu'il s'agit d'un geste du *supplex*. Le *προτείνας* de Leunclavius me paraît douteux : chez Dion, on attendrait *προτεινόμενος* (cf. LXV, 14, § 4; LXVI, 14, § 5; LXXVIII, 4, § 5). En outre, cette conjecture ne se recommande pas par sa vraisemblance paléographique. C'est ce qui fait défaut aussi à une leçon qui me vient maintenant à l'esprit : ΤΥΤΕΧΕΙΡΕ|Η|ΟΙΑΡΑΣ : *πίεσῶν δὲ ἐς γόνα τὼ τε χεῖρε οἱ ἄρα*. C'est donc pour moi un *non liquet*. »

7. *Ille rex... supplex cum in castra venisset*; Florus, I, 45, § 26. — Sur l'attitude de Vercingétorix, cf. les remarques de M. d'Arbois de Jubainville, *Revue celtique*, 1900, p. 116.

qui s'adresse à une divinité¹, et, dans l'espèce, à César vainqueur, auquel Vercingétorix se donne en victime volontaire. Elle est le symbole final et comme le résumé de la cérémonie tout entière de la reddition².

4° *Des paroles qui furent échangées.* — D'après Plutarque et Dion Cassius, qui sont formels à ce propos, Vercingétorix ne prononça aucune parole en se présentant ainsi à César³, et je les crois. — Florus, au contraire, lui fait dire ces quelques mots : *Habes ; fortem virum, vir fortissime, vicisti*⁴.

La contradiction qui paraît entre ces deux traditions peut être écartée de deux manières : ou bien Florus, qui recherche les mots à effet, aura inventé celui-là, ce qui, jusqu'à nouvel ordre, me paraît plus vraisemblable ; ou bien Vercingétorix les aura prononcés vraiment, non pas tout de suite, mais en réponse aux paroles de César.

1. Sur le ἐξ γόνο προσίη en manière de supplication, θεῶν ἱκεσίη, voyez de nombreux textes dans le *Thesaurus* d'Estienne, de 1833, col. 721-2.

2. Tendre les mains en avant semble avoir été, chez les Gaulois, un des signes qui précédaient l'acte de la soumission formelle : VII, 48, § 3 ; cf. 47, § 5 ; VII, 40, § 6 (*manus tendere, significare deditionem*) ; II, 13, § 2 (*manus tendere, et voce significare... sese in... potestatem venire*). Dans les trois cas que nous venons de citer, le geste est accompagné de paroles, soit pour annoncer la reddition et promettre l'amitié (II, 13), soit pour *mortem deprecari* (VII, 40 ; VII, 47 et 48). Vercingétorix s'est borné au geste muet, et, de plus, il a jeté ses armes avant de tendre les mains, ce qui, joint aux détails de sa venue, paraît montrer la portée surtout religieuse de sa supplication. — D'ordinaire, les mains étaient ouvertes et étendues, *passis manibus suo more*, dit César des Gaulois (II, 13, § 3 ; I, 51, § 3 ; VII, 47, § 5) ; mais il ne s'agit, dans ces trois textes, que de femmes et d'enfants ; et, dans ces trois cas encore, le *passis manibus* est accompagné de prières verbales.

3. Ἠσυχίαν ἦγγεν. Plutarque, XXVII. — Εἶπε μὲν οὐδέτις. Dion, XL, 41, § 3.

4. Je donne le texte des manuscrits. La plupart des éditeurs modernes (Jahn, 1852 et 1879 ; Halm, 1872 ; Roszbach, 1896) ont accepté *habe*, inséré dans son récit par Pétrarque (*Historia Julii Caesaris*, XVIII, 52, éd. Lemaire, p. 154 : *En habe, inquit, fortem*, etc.). M. Fabia, consulté par moi sur différentes conjectures, m'écrivit au sujet de ce texte : « La conjecture *habet*, acceptée par Rupert, Gronovius, Grævius, me paraît impossible : c'est le cri par lequel le vainqueur ou le public constate la défaite d'un gladiateur : « Il en tient, il a son compte ; » ici ce serait le gladiateur (métaphorique) qui parlerait ainsi de lui-même à la troisième personne. — Je n'ai trouvé nulle part la conjecture *habeo*. Si elle a été proposée, c'est pour lever la difficulté que je signale. Il resterait alors à démontrer que *habeo* était, comme *habet*, une formule consacrée, celle-là dans la bouche du vaincu, comme celle-ci dans celle du vainqueur ou des spectateurs. Je ne sache pas qu'il en ait été ainsi. — *Habes* est moins vif que *habe*, selon la très juste remarque de Grævius. Mais, très conservateur en critique verbale, je garderai tout de même *habes*, parce que c'est la leçon des manuscrits, et qu'elle donne un sens satisfaisant, quoique *habe* donne une nuance de sens meilleure. *Habes* : « [Tout ceci] est à toi, [puisque], très brave, tu as vaincu un « brave. » *Habe* : « Que tout ceci t'appartienne » ou « tiens... ». Cette cession impérative peint mieux la résignation farouche de Vercingétorix qu'une simple constatation à l'indicatif. »

Car, au dire de Dion Cassius, tandis que tout le monde se taisait, Vercingétorix comme les Romains¹, le proconsul invectiva son adversaire, lui reprochant d'avoir rompu l'amitié d'autrefois². C'est alors que le Gaulois fit peut-être la très brève et très digne réponse que Florus lui attribue.

5° *La fin de l'entrevue.* — César, disent Plutarque³ et Dion Cassius⁴, le fit emprisonner et réserver pour le triomphe. Et Dion mentionne deux fois, au moment de sa reddition et au cours des triomphes, à la date de 46, l'exécution de Vercingétorix⁵.

Des cinq auteurs qui ont raconté la reddition de Vercingétorix, un seul a écrit sans autres sources que ses souvenirs personnels, Jules César : son texte n'a servi de modèle qu'à Orose, qui le paraphrase sans bien le comprendre. — Florus, Plutarque, Dion Cassius, qui ont insisté sur les détails pittoresques que néglige César, ont dû les emprunter à d'autres écrivains, et, sans doute, à un seul et même historien, Tite-Live, épris comme eux des narrations imagées et vivantes. A Tite-Live, le déclamateur Florus ajoute une phrase à effet, le prudhomme Dion Cassius quelques réflexions morales, tandis que l'honnête Plutarque suit consciencieusement son auteur. Mais réunissez César et Tite-Live, vous avez le sens et le récit détaillé du dernier acte libre de Vercingétorix, à la fois vaincu qui se livre et victime vivante qui s'offre pour tous.

CAMILLE JULLIAN.

1. Ἠσυχίας δ' οὖν γενομένης. Et Dion ajoute cette nouvelle observation psychologique : Ταῦτα τοῖς μὲν ἄλλοις οἰκτον τῆ τε τῆς προτέρας αὐτοῦ τύχης ἀναμνήσει καὶ τῷ τῆς παρούσης ὄψεως περιπαθεῖ ἐνέβαλεν.

2. Dion ne perd pas non plus cette occasion pour faire une remarque d'ordre moral : César, dit-il, fut exaspéré surtout par ce souvenir d'amitié dont Vercingétorix avait espéré surtout son salut : Ὁ δὲ δὴ Καῖσαρ αὐτό τε αὐτῷ τοῦτο, δι' ἡ μάλιστα σωθήσεσθαι προσεδόκησεν, ἐπέκαλεσε (τῆς γὰρ φιλίας τὴν ἀντίταξιν ἀντιθεῖς χαλεπωτέραν τὴν ἀδικίαν αὐτοῦ ἀπέφηνε).

3. Ἄχρισ οὐ παρεδόθη φρουρησόμενος ἐπὶ τὸν θρίαμβον. Plutarque, XXVII.

4. Καὶ διὰ τοῦτο [le souvenir de son ingratitude] οὔτε ἐν τῷ παραχρῆμα αὐτὸν ἤλιθισεν, ἀλλ' εὐθὺς ἐν δεσμοῖς ἔδρασε, καὶ ἐς τὰ ἐπινίκια [exspectes ἐν τοῖς ἐπινικίοις, Boissvain] μετὰ τοῦτο πέμψας ἀπέκτεινε. Dion, XI, 41, § 3.

5. Dion, note précédente et XLIII, 19.

Alésia.

J'ai essayé de me rendre compte, dans un récent voyage à Alise-Sainte-Reine, de ce qu'avait été cette cité dans l'antiquité, en dehors des événements militaires de la campagne de 52.

Je ne crois pas que le nom d'*Alesia* soit gaulois. M. Salomon Reinach me rappelle qu'il doit être le même que celui d'*Aleria* en Corse, et que, partant, leur origine à tous deux est ligure. C'est aussi mon sentiment.

Ce nom a-t-il été, dès l'abord, celui d'une ville? Je ne le pense pas. Comme tant de cités de la Gaule, Nîmes, Cahors et autres, Alise a pris le nom de sa source¹. Le radical de ce mot se retrouve dans différents noms de sources ou de rivières des pays celtiques². Et la principale curiosité d'Alésia, en dehors des souvenirs historiques, est une abondante fontaine qui fut célèbre au Moyen-Age et bien au delà, et qui a dû avoir de tout temps un caractère sacré³.

Diodore rapporte⁴, au sujet d'Alésia, une curieuse tradition, qu'il doit emprunter à Posidonios, c'est-à-dire à un auteur antérieur à César et au siège de 52 : Alésia aurait été fondée par Hercule, qui y aurait établi une grande partie de son armée vagabonde⁵. Et ce devint une belle ville. Mais plus tard les paysans barbares du voisinage se mêlèrent aux colons, et, plus nombreux qu'eux, leur imposèrent leurs mœurs sauvages. — Ce qui est intéressant dans cette tradition, ce n'est pas la présence banale de la légende d'Hercule, mais la mention de deux états politiques différents dans la ville d'Alésia. Il ne serait pas impossible qu'il y eût là un lointain et confus souvenir d'une double domination, celle des Ligures et celle des Celtes. Il est encore fort

1. Il y a une *Alisia* antique dans la Marne (canton de Sainte-Menehould, *Dictionnaire topographique*, p. 95).

2. *Alisontia*, Ausone, *Moselle*, 371. *Aquis* [*Aljiscii*, Table de Peutinger, etc. A rapprocher peut-être des rivières *Lisia*, Lison, etc. (il y a un ruisseau de Lison, près d'Alaise en Franche-Comté). A rapprocher en tout cas des rivières Auzon (il y a un Auzon près de Gergovie, *Alsonem* dans la Vienne, *Diet. top.*, p. 13, etc.), Auxon, Alzon, Auzonnet, Ozon, Oze (l'Oze est une des rivières d'Alésia), Loze, etc.

3. De là l'impossibilité, selon moi, d'accepter l'étymologie proposée par Holder, col. 90 : « Cf. air. [ancien irlandais] *all* = *fels* [rocher]. » Je m'éloignerai moins de celle de d'Arbois de Jubainville (*Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, 1892, p. 201-205) : « *Alisa* = all. *erle*, nom ligure et germanique de l'aune ». — En tout cas **Alisa* et ses dérivés me paraît un nom commun de sources, vestige de la langue du plus ancien peuple de la Gaule, les Ligures probablement.

4. *Acta Sanctorum*, 7 septembre, III, p. 29 : *Hinc ingens peregrinorum afflictataeque sanitatis fidelium ad eum (fontem) concursus*. Duchesne, *Les Antiquités des Villes*, 1624, p. 931 : « Une fontaine provenant du mont Auxois [c'est le sommet même de la montagne], qui guérît miraculeusement plusieurs sortes de maladies. »

5. IV, 19, 1-2; cf. V, 24, 2. Il m'est impossible de voir dans cette *Ἀλυσία* une ville de la Gaule méridionale, par exemple Alais, comme d'autres l'ont pensé (*Dictionnaire archéologique de la Gaule*, t. I, p. 32; Hirschfeld, *Corpus*, XIII, p. 439).

6. L'étymologie : *Ἀλυσία... ἀπό τῆς... ἄλης*, que donne Diodore, doit se retrouver pour d'autres localités grecques à noms semblables (cf. Wissowa, t. I, col. 1368).

curieux de constater, dans cette tradition, la croyance à un recul de la civilisation, semblable à ceux que l'archéologie permet précisément aujourd'hui de constater chez les peuples des régions celtiques¹.

Diodore ajoute, toujours, à ce que je crois, d'après Posidonios : « Cette ville est aujourd'hui encore en grand honneur chez les Celtes, comme étant le foyer et la métropole de toute la Celtique². » Rien n'empêche de penser qu'elle a pu avoir un rôle religieux dans la Gaule du centre, ou tout au moins dans la Gaule éduenne, qu'elle y a été une sorte de cité sainte. Qui voit, du reste, la situation d'Alésia, campée, toute isolée, dans un vaste carrefour où aboutissent de toutes parts des routes antiques³, ne s'étonnera pas que l'assertion de Posidonios ou de Diodore mérite quelque confiance.

On a découvert⁴ à Alise une des inscriptions gauloises les plus longues et les mieux gravées que l'on connaisse⁵; ce qui prouve qu'après le siège de 52, la montagne demeura fréquentée et populaire dans le monde celtique.

On y a trouvé également un certain nombre d'inscriptions romaines⁶. Très peu de ces inscriptions, pour ne pas dire aucune, sont funéraires. La presque totalité sont des dédicaces à des divinités : Mars, Bellone, la Victoire, le dieu Moritasgus et autres, divinités militaires pour la plupart, mais, semble-t-il, d'origine préromaine⁷. Elles portent des noms de hauts fonctionnaires et prêtres municipaux, Lingons et Éduens. Donc, à l'époque romaine, Alésia paraît avoir conservé son caractère religieux⁸. Le martyr ou la tradition de sainte Reine allait le lui maintenir au Moyen-Age et jusqu'à nos jours.

J'ai à peine besoin de rappeler qu'*Alesia*, après avoir été l'*oppidum* des Mandubiens, demeura le centre du *pagus* qu'ils formèrent dans

1. Par exemple en Irlande, où M. Reinach a pu prouver un véritable retour de barbarie au temps de l'invasion des peuples celtiques (*Revue celtique*, 1900, p. 173).

2. Οἱ δὲ Κελτοὶ μέχρι τῶνδε τῶν καιρῶν τιμῶσι ταύτην τὴν πόλιν, ὡς ἀπάσης τῆς Κελτικῆς οὖσαν ἑστίναν καὶ μητρόπολιν.

3. Elles ont été indiquées en premier lieu par d'Anville, *Éclaircissements*, p. 485.

4. Le musée d'Alise, pour modeste qu'il soit, est intelligemment installé, avec un soin qui fait honneur à la municipalité et au maire de la commune.

5. *Corpus*, XIII, 2880. C'est une inscription votive. Il y a, à la fin, *IN ALISIA Δ*.

6. Lejay, *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or*, 1889, p. 16 et suiv.; *Corpus*, XIII, p. 439-441, et n° 2884. Les numéros 2877, b et c, appartiennent à la même inscription et peuvent se lire ainsi :

FLAMen, omnibus honoribus apud suos FVNctus
DAC plutôt que pag MAV

Les autres fragments du n° 2877 appartiennent chacun à une inscription différente.

7. Lejay, p. 16, rappelle la découverte d'un temple tétrastyle, à l'est du Mont-Auxois, à la Croix Saint-Charles.

8. Ce qu'indiquerait aussi sa qualité de chef-lieu de *pagus* (cf. *Revue des Études anciennes*, 1901, p. 92, n. 2). « Ce concours de voies publiques au Mont-Auxois, » dit d'Anville, « prouve bien qu'*Alesia* se conserva dans un état assez florissant. » — Mais il faut ajouter que la ville paraît avoir quitté le plateau pour s'installer en contre-bas, près de la source et surtout plus bas, là où est aujourd'hui Alise. En réalité, il faut distinguer le bourg d'Alise et Sainte-Reine, longtemps séparés.

la cité des Éduens; que ce *pagus* prit plus tard le nom de sa capitale et devint le pays d'Auxois¹, et que l'Auxois a subsisté, comme pays et bailliage, avec Semur pour chef-lieu, jusqu'à la Révolution². Cette perpétuité de la circonscription et de son nom est une preuve de plus de l'identité d'Alise-Sainte-Reine avec Alésia, *oppidum Mandubiorum*³.

Les parentés de peuples chez les Gaulois.

J'ai cité, dans la *Revue des Études anciennes*, 1901, p. 93, n. 2, un certain nombre de textes relatifs aux liens de parenté, vrais ou fictifs, que les peuples gaulois établissaient entre eux.

En voici un autre dont je ne m'aperçois que maintenant. Les Rèmes disent à César (*Commentaires*, II, 4) qu'ils sont unis à peu près à tous les Belges, *propinquitatibus affinitatibusque conjuncti*. Comme les Rèmes se disaient par ailleurs frères des Suessions (II, 3), et que les Suessions passaient pour avoir eu l'hégémonie sur la Belgique, il est possible que les Belges se soient considérés, à tort ou à raison, comme une véritable « fraternité » ou tout au moins comme une famille distincte dans la plus grande famille celtique.

Il est bon, du reste, de remarquer que les mariages paraissent avoir été assez fréquents, et en tout cas permis, entre les différentes cités de la Gaule: il y avait *connubium* entre elles. Orgétorix l'Helvétè donne sa fille à Dumnorix l'Éduen (I, 3). La mère de Dumnorix est remariée chez les Bituriges (I, 18); sa sœur et d'autres parentes, dans d'autres cités (*ibidem*)⁴. L'exogamie de ces grandes maisons celtiques est un fait digne d'être noté, et qui a peut-être sa source dans d'anciennes coutumes de clans⁵.

C. JULIAN.

1. *Pagus Alisiensis*, textes *apud* Holder, col. 91-92.

2. Les subdivisions ecclésiastiques ne correspondaient plus, sur ce point, au *pagus* primitif; cf. Desnoyers, *Annuaire historique pour 1853*, p. 146.

3. Jusqu'à plus ample informé, je ne peux admettre le moindre rapport entre la victoire de César et la fête et procession de Sainte-Reine, le 7 septembre, contrairement à ce que d'autres ont supposé. S'il y a quelque relation entre le paganisme et le culte de sainte Reine, c'est, je crois, par la dévotion à la source: cette source semble avoir joué un rôle dans la passion de la sainte: *Tum jussit impius praefectus adferri vas quoddam magnum et impleri aqua et deponi eam*, etc. (*Passio*, dans les *Acta*, p. 39.)

4. La mère de Dumnorix me paraît avoir été mariée trois fois: 1° d'un lit, elle a la *sororem ex matre* de Dumnorix; 2° d'un autre, elle a Dumnorix; 3° et elle convole, de par la volonté de son fils, en troisièmes noces, en même temps que ses deux enfants se marient eux-mêmes. Tout cela me paraît indiquer que beaucoup de mariages devaient avoir, chez les nobles gaulois, une importance politique.

5. L'exogamie n'est pas ou n'est plus la règle entre gens d'une même cité. Chez les Trévires, Indutiomar a marié sa fille à son compatriote Gingétorix (V, 56). — De ce que, chez les Arvernes, Vercassivellaun est cousin de Vercingétorix par les femmes (VII, 76), on ne peut rien conclure dans un sens ou dans l'autre.

BIBLIOGRAPHIE

Ricochon, *Tablettes et formules magiques à double sens*, 1^{re} série.
Paris, Picard, 1901; in-8° de 12 p., 1 pl.

M. Ricochon a eu un rare courage; il s'est attaqué, lui huitième, à la plaque d'argent de Poitiers. Je ne puis affirmer qu'il en ait résolu tous les mystères. Mais je crois qu'il a suivi la bonne voie pour les expliquer, en s'adressant à Marcellus, lequel lui fournit de précieux rapprochements¹. — Mais je ferais des réserves sur sa théorie d'un texte à « double portée » ou à « syllabes désarticulées ». Je croirais bien plutôt à une formule à sens unique, magique et phylactérique, comme celles du *De Re rustica* et de Marcellus, sans le moindre sous-entendu graveleux ou autre.

C. J.

Muller, *De Civitates van Gallië*. Extrait des *Verhandelingen der Akademie van Wetenschappen te Amsterdam, afdeeling Letterkunde*. N. s., II, 1. Amsterdam, Müller, 1898; gr. in-8° de 80 p., 2 c.

Étude statistique, avec discussions, tableaux et cartes sur les cités des provinces des Gaules dans les quatre premiers siècles. — Le travail de M. Muller marque beaucoup de bonne volonté, mais beaucoup d'inexpérience. Je ne puis le considérer que comme un début. L'auteur n'a vu les différentes questions que d'assez loin, sans trop se rendre compte de leur difficulté. Il n'a pas consulté le quart des ouvrages nécessaires, il a peu utilisé les inscriptions, il a négligé les variantes des manuscrits, et il s'en tient trop volontiers à des livres qui ont fait leur temps et à des opinions démodées. Sur bien des points, je ne peux admettre ses conclusions: *Boii* est le pays de Buch, et non Bayonne, comme il l'indique; il est impossible de faire des *Datii* un peuple des Hautes-Pyrénées, et de placer les *Boïens éduens* entre Nevers et Decize, etc.

C. J.

1. Les deux premières lignes sont faciles à reconstituer: *Bis gontaurion analabis ou catalagis* [mots grecs écrits en lettres latines] (prends ou prépare [ou quelque chose d'approchant] deux fois de la centaurée). — Je suppose ensuite, en corrigeant légèrement le texte: *Vim canina(m)*, *vim paterna(m)*, en songeant au rôle du chien et de son sacrifice dans les incantations. — Viendrait, enfin, sans que je me charge, pour le moment, de donner une explication aux deux premiers mots: *Masta Mastarsse tutate Justina(m)*, etc.

Pohl, *L'Inscription autunoise de l'Ichthys*, trad. par J. Déchelette. Extrait des *Mémoires de la Société éduenne*, t. XXIX. Autun, Dejussieu, 1901; in-8° de 32 p., 1 pl.

Traduction, complétée par quelques notes, d'un mémoire publié en 1880, à Berlin, sur la célèbre inscription. Nous aurions voulu que M. Déchelette, moins réservé, multipliât ces notes et profitât de l'occasion pour mettre au courant la bibliographie de ce monument, dressée en 1888 par Roidot dans le tome XVI des *Mémoires de la Société éduenne*.

C. J.

Demarteau, *Le vase hédonique de Herstal*. Liège, Gothier, 1900; in-8° de 26 pages, 3 planches. Extrait du tome XXIX du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*.

Étrange objet que ce vase de bronze, trouvé dans une sépulture du Haut-Empire, à Herstal-lez-Liège. Sur le couvercle, sont figurés « quatre couples diversement enlacés », abominables scènes de priapisme conjugué. Sur le vase lui-même, au contraire, quatre graves personnages, avec le costume et les attributs des philosophes grecs. Contraste que l'auteur de cette brochure explique par les leçons de la philosophie épicurienne, dont le possesseur du vase aura été un adepte. Le travail de l'artiste qui l'a ciselé paraît fort bon. La brochure de M. Demarteau est consciencieuse et nous révèle des traits nouveaux sur cette civilisation gallo-romaine du pays de Tongres, qui paraît avoir subi un temps d'arrêt après Marc-Aurèle.

C. J.

Franz Cumont, *A propos du vase de Herstal*. Bruxelles, Vromant, 1900; in-8° de 16 p. et 1 pl. Extrait des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XIV.

C'est une réponse à M. Demarteau. — M. Cumont ne croit pas que les figures de ce vase soient une allusion à l'enseignement de la doctrine du plaisir ou à la philosophie épicurienne. Selon lui, les austères philosophes d'en bas sont les mêmes que les *paedicatores* d'en haut: représentés par un artiste gouailleur, ici avec le costume grave du maître de philosophie, là dans la nudité de l'*amator cinaedorum*. Et l'ensemble peut être commenté par les vers de Juvénal:

Qui Curios simulant et Bacchanalia vivunt.

C. J.

1. Deux vases de bronze, également à sculptures, ont été trouvés près de Marche et à Tongres, tous deux antérieurs également à Marc-Aurèle. Ce contraste des deux séries de scènes me fait songer au bas-relief de Trèves (Hettner, n° 463, p. 186), où il y a, à côté de scènes banales, la plus extraordinaire vision de phallisme comparé qu'on puisse imaginer. Je crois qu'il faut le rapprocher du vase d'Herstal.